



Route 335: des milliers d'automobilistes font ouf!

Page 2

Boucher en prison au moins jusqu'à Pâques

Page 3

CAHIER E | LA PRESSE | MONTRÉAL | MARDI 4 DÉCEMBRE 2001

PETITES ANNONCES > DÉCÈS

# Les esprits s'échauffent à l'école Dalbé-Viau

Une manif empêche le retour en classe de l'auteur d'une rédaction controversée

MARC THIBODEAU

LA RÉINTÉGRATION de l'adolescent suspendu en octobre par l'école Dalbé-Viau à la suite d'une composition jugée menaçante par le personnel a été bloquée hier matin en raison d'une manifestation regroupant des centaines d'élèves opposés à son retour.

Une confrontation a été évitée de peu devant l'école secondaire de Lachine puisqu'un autre groupe d'élèves, plus restreint, se proposait de « l'escorter » jusqu'à sa salle de classe.

« Des amis de notre fils l'ont appelé hier matin et lui ont dit de venir les rencontrer à un coin de rue situé non loin de l'école pour l'accompagner. Voyant ce qui se passait, on a décidé que c'était mieux de le garder chez nous », a indiqué hier la mère de l'adolescent, totalement estomaquée par ce nouveau rebondissement.

Une rencontre avait été tenue la semaine dernière à l'école avec le personnel pour faciliter le retour de l'adolescent, qui reçoit des cours à domicile depuis plusieurs semaines.

Le jeune homme d'origine algérienne avait semé tout un émoi au sein de l'école en rédigeant dans le cadre de son cours d'anglais une composition où il relatait le rêve d'un mauvais élève qui décide de tuer ses enseignants et rit en les voyant tomber, ensanglantés, au sol.

Sa mère, qui demande de ne pas être identifiée pour protéger l'identité de l'enfant, accusait hier l'enseignante chargée du cours, Brigitte Lanthier, d'avoir favorisé la manifestation tenue en matinée en parlant contre son fils.

Elle l'accusait par ailleurs d'être à l'origine d'une pétition signée par plusieurs centaines d'élèves opposés à son retour. La pétition réclame le retour de l'enseignante, en arrêt de travail depuis jeudi dernier.

M<sup>me</sup> Lanthier, qui a accepté hier d'accorder une entrevue téléphonique à *La Presse* pour faire connaître sa version des faits, a indiqué qu'elle n'avait joué aucun rôle dans la production de la pétition et dans la tenue de la manifestation.

« Ce sont les élèves qui ont fait ça de leur propre chef », a indiqué l'enseignante, qui compte 11 années d'expérience.

Même si une récente évaluation psychologique soulignait que l'auteur de la composition n'est pas dangereux, M<sup>me</sup> Lanthier maintient que sa propre sécurité est compromise. L'enfant, dit-elle, a été soumis en Algérie à des scènes de violence qui ont pu le marquer à long terme.

« J'ai peur pour ma sécurité. J'ai deux enfants, un mari, une belle vie et je n'ai pas envie de mourir. Ce n'est pas normal que je rentre au bureau le matin en me demandant si je vais mourir », explique l'enseignante, qui refuse de revenir à l'école si la réintégration va de l'avant.

« Tant qu'il sera là, je ne serai pas là », indique M<sup>me</sup> Lantier, qui dit bénéficier d'un congé de travail payé par la CSST pour « menaces de mort ».

L'enseignante a indiqué hier que le directeur de Dalbé-Viau, Georges Duclos, s'était retiré du dossier parce qu'il appuyait la position des enseignants, opposés à la réintégration de l'élève.

Brigitte Gauvreau, porte-parole de la com-

Voir DALBÉ-VIAU en E3



La chaloupe dans laquelle se trouvait un groupe de cinq travailleurs de la compagnie DJL Construction a été repêchée des eaux hier après-midi, mais trois employés manquent toujours à l'appel. Les deux autres travailleurs ont pu être sauvés.

Photo STÉPHANE BRUNET, collaboration spéciale

## Trois travailleurs coulent à pic

Les disparus participaient à la réfection du pont de l'Île-aux-Tourtes

PASCALE BRETON

Malgré des recherches intensives, trois travailleurs manquent toujours à l'appel après être tombés dans les eaux du lac des Deux-Montagnes hier après-midi, dans l'Ouest-de-l'Île.

Les trois hommes, employés de l'entreprise DJL, travaillaient à la réparation de la structure du pont de l'Île-aux-Tourtes à partir de barges installées sur l'eau.

L'accident s'est produit vers 15 h 10, au moment de la pause. Un groupe de cinq travailleurs a quitté l'une des barges pour prendre place dans une chaloupe, mais une bourrasque de vent et deux fortes vagues ont fait

chavirer leur embarcation. Deux hommes âgés de 22 et 24 ans ont pu être repêchés, tandis que les trois disparus — deux hommes de 38 ans et un de 49 ans — ont été emportés par les flots.

« Une chaloupe, avec un autre groupe de travailleurs, venait à leur rencontre lorsque l'accident s'est produit. Les personnes à bord ont pu sauver deux travailleurs, ils en ont vu un couler à pic tandis qu'ils n'ont pas vu les deux autres », a expliqué Benoît Robillard, adjoint au directeur du Service de protection des incendies de Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville.

Hier soir, une quarantaine de personnes continuaient toujours les recherches, sous la supervision de la Garde côtière, pour tenter de retrouver les disparus. Un hélicoptère, muni d'un système d'éclairage et de détection de chaleur, a survolé le lac où ont som-

bré les trois disparus. Des recherches ont aussi été menées dans les différentes îles de la région où les trois hommes auraient pu se réfugier.

Les chances de les retrouver vivants étaient cependant bien minces, d'autant plus que la température du lac se situe à quatre degrés Celsius à cette période de l'année.

« Le courant est très fort à cet endroit, a d'ailleurs précisé Johnny Sagala, policier de Vaudreuil-Dorion. Les deux rescapés portaient un gilet de sauvetage, mais il semble que les trois disparus n'en avaient pas. »

L'embarcation à la dérive a été retrouvée en après-midi par des membres de la Garde côtière, à mi-chemin entre le pont de l'Île-aux-Tourtes et le pont Galipeau, alors que le

Voir TRAVAILLEURS en E3

## Les fusions précipiteraient le déclin de la communauté anglophone

Les avocats des 13 villes contestataires exhortent la Cour suprême de surseoir à l'application de la loi 170

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — La fusion forcée des municipalités formant l'île de Montréal précipitera le déclin de la communauté anglophone au Québec en ce qu'elle fera disparaître des institutions vitales à son épanouissement, ont plaidé hier devant la Cour suprême du Canada les avocats de 13 villes qui contestent les fusions municipales.

Les avocats des villes de banlieue de Montréal ont ainsi exhorté le plus haut tribunal du pays de surseoir à l'application de la controversée Loi sur les fusions municipales qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Les neuf juges, qui ont entendu les arguments présentés par M<sup>e</sup> Gerald Tremblay et

M<sup>e</sup> Guy Bertrand, ont mis la cause en délibéré après avoir posé quelques questions et rendront une décision au cours des prochains jours.

Les juges doivent décider non seulement s'ils acquiescent à la demande d'un sursis, mais aussi s'ils accordent aux villes le droit d'en appeler d'une décision des tribunaux inférieurs qui ont reconnu le droit au gouvernement du Québec de procéder à la fusion forcée des municipalités.

Leur décision aura de lourdes conséquences. Si elle est favorable aux requérants, elle risque de provoquer un véritable chaos politique dans la nouvelle ville de Montréal qui vient d'élire un nouveau maire et un nouveau conseil municipal.

Mais si la décision leur est défavorable, elle mettra fin aux démarches judiciaires des municipalités qui contestent les fusions forcées.

Tant M<sup>e</sup> Bertrand que M<sup>e</sup> Tremblay ont affirmé hier être optimistes quant à la suite des choses, d'autant plus que les neuf juges ont choisi d'entendre ensemble la requête d'un sursis et qu'ils ont décidé de mettre la cause en délibéré au lieu de rendre une décision immédiatement, un fait assez rare selon eux.

« Cela démontre l'intérêt de toute la Cour suprême pour les principes qui sont en jeu au Canada. C'est bon signe pour nous », a

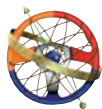
Voir FUSIONS en E3

# Gagnez un week-end de rêve

## à l'Auberge du Lac Taureau

et huit laissez-passer pour assister à la soirée Gala VIP du Salon International de l'Auto de Montréal 2002.

Tous les détails dans le cahier mensuel *La Presse de l'auto*, LUNDI



LA CORPORATION  
DES CONCESSIONNAIRES  
D'AUTOMOBILES  
de Montréal inc.

**La Presse**

# Les Lavallois se rendront plus facilement à Montréal

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Les milliers d'automobilistes qui habitent Bois-des-Filion, Terrebonne, Lorraine et le secteur Auteuil, à Laval, qui font matin et soir la file depuis nombre d'années pour traverser le boulevard des Laurentides, prendront dorénavant moins de temps pour se rendre à Montréal et en revenir.

Hier, des ministres du gouvernement provincial et les maires des villes de Laval, Bois-des-Filion et Terrebonne ont en effet procédé à l'ouverture du tronçon routier qui conduit de l'autoroute 19 directement au pont Athanase-David reliant Laval à Bois-des-Filion. Ce projet a coûté 17 millions à la province.

D'une longueur de six kilomètres, cette artère à deux voies, où la vitesse permise est de 90 km/h, portera le nom de route 335, identification qui était donnée jusqu'à hier au boulevard des Laurentides qui traverse Laval sur toute sa longueur. Le 335 identifiera encore le boulevard des Laurentides entre le pont Viau et le boulevard Dagenais.

Pas moins de 18 000 véhicules arrivent le matin à Laval par le pont Athanase-David et, au lieu de descendre le boulevard des Laurentides, 10 000 d'entre eux, selon les statistiques, emprunteront dorénavant la nouvelle route pour arriver plus rapidement et directement au pont Papineau-Leblanc qui conduit à Montréal. Cette ouverture va permettre de décongestionner matin et soir le boulevard des Laurentides au grand bonheur des commerçants et des résidents des secteurs Vimont et Auteuil.



Photo PIERRE MCCANN, La Presse ©

Le tronçon routier de six kilomètres inauguré hier, qui conduit de l'autoroute 19 directement au pont Athanase-David reliant Laval à Bois-des-Filion, permettra aux automobilistes de se rendre plus rapidement à Montréal.

Tout indique que ce nouveau lien routier aura aussi pour conséquence d'alléger la circulation aux heures de pointe sur l'autoroute des Laurentides au sud de l'autoroute 640: le matin, les conducteurs arrivant du nord qui se rendent dans l'est de Montréal

pourront raccourcir leur trajet en sortant à l'autoroute 640 en direction est jusqu'à Bois-des-Filion et prendre ensuite la 335; en fin d'après-midi, ils feront le même trajet en sens inverse.

C'est depuis 1988 qu'on parle d'un lien routier rapide à partir de l'autoroute 19 jusqu'au pont Atha-

nase-David, qui compte maintenant quatre voies en plus d'une piste pour les piétons, les cyclistes et les motoneigistes. Le maire de Laval Gilles Vaillancourt espère cette artère deviendra un jour une vraie autoroute, avec deux voies dans chaque direction, en prolongement de la 19.

Les conducteurs qui circuleront sur ce nouveau tronçon droit et qui seraient portés à dépasser la vitesse permise sont priés de prendre note que les policiers de Laval seront très présents avec des radars au laser. On dit que la tolérance sera moindre que sur toute autre voie routière.

# Treize important

La grande guignolée

13 décembre

# L'école les Trois Soleils se refait une beauté

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

LA TÉNACITÉ des parents de l'école primaire les Trois Soleils, du secteur Sainte-Dorothée, a convaincu le ministre de l'Éducation et la Commission scolaire de Laval d'investir 1,5 million de dollars afin de construire un nouveau gymnase, une nouvelle bibliothèque et quatre classes supplémentaires.

À la rentrée scolaire de la fin d'août dernier, parents et enseignants s'étaient insurgés contre les conditions à cette école qui regroupe des enfants de la première à la sixième année; ils avaient notamment dénoncé des problèmes de pyrite. Des parents avaient menacé de garder leurs enfants à la maison et des profs n'avaient pas voulu entrer en classe.

Le député de Fabre, également ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, s'est dit conscient hier que certains auraient souhaité que l'on rase le bâtiment et que

l'on construise une école neuve au coût de 5 millions. « Au Québec, en raison du boom démographique des années 50 et 60, beaucoup d'écoles semblables à celle des Trois Soleils ont été construites, a indiqué le député qui agissait au nom du ministre de l'Éducation François Legault. Des écoles qui ont besoin de gros travaux de rénovation, il y en a partout au Québec. L'an dernier, le budget total du MEQ pour les constructions et les rénovations était de 80 millions alors que le total des demandes achevées au ministère avoisinait le milliard. »

Le ministère versera un million et la Commission scolaire de Laval 500 000 \$. Le directeur général de la commission scolaire, Gilles Deslauriers, a indiqué que les travaux débiteront le plus rapidement possible. Les autorités scolaires veulent discuter avec le comité d'établissement auparavant afin d'établir un calendrier. Actuellement, cette école admet près de 300 garçons et filles, et une fois les travaux terminés, elle sera en mesure d'en accueillir 80 autres.

# Lise Thériault candidate libérale dans Anjou

LE PARTI LIBÉRAL du Québec a présenté officiellement hier sa candidate dans le comté d'Anjou. Il s'agit de Lise Thériault, 35 ans, editrice et copropriétaire de l'*Édition*, journal des gens d'affaires du secteur. Mme Thériault s'est fait connaître pour son implication dans les organismes de développement économique de l'est de l'île de Montréal. Le siège d'Anjou est vacant depuis la démission en sep-

tembre de Jean-Sébastien Lamoureux qui avait remporté la victoire sur le péquiste Pierre Bélanger par une mince majorité, dans une élection teintée par la fraude d'un travailleur d'élections libéral. De son côté, le Parti québécois doit choisir son candidat la semaine prochaine au cours d'une assemblée d'investiture qui opposera Jacques Dagenais et Aude Vézina.

# AVIS NOUVELLE AUTORISATION

En vertu de l'article 64 de la Loi électorale, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé en date du 14 novembre 2001, le Parti vert du Québec / Green Party of Québec, Madame Lynette Tremblay agit comme représentante officielle de ce parti.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1 888 ELECTION (1 888 353-2846)

3010114

# LA PHRASE SECRÈTE

Thème: Citation de Hugo  
Placez les lettres de chaque colonne dans la case appropriée de manière à former une phrase complète. Les mots sont séparés par une case noire.

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| L | A | P | D | E | U | E | I | V | E | A | Q | U | C | E |
| L |   | O | R | G | S | B | O | N | L |   |   |   |   |   |
| L |   | E | N | E | I | E | R |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

Solution du dernier numéro: L'ambition est un rêve avec un moteur à injection.

PH317

04-12-01



La Société de Saint-Vincent de Paul



Moisson Montréal inc.

3009850A

3009852

# Maurice Boucher fera ses pâques en prison

CHRISTIANE DESJARDINS

LE SECOND PROCÈS du chef des Nomads, Maurice Mom Boucher, pour les meurtres de deux gardiens de prisons, s'étirera sur au moins trois mois et repoussera de toute évidence bien après le mois de mars l'autre procès qu'il doit subir pour une série de meurtres avec 13 coaccusés, devant le juge Réjean Paul.

Le procès pour les meurtres des gardiens de prison commencera bel et bien le 14 janvier devant le juge Pierre Béliveau, mais le premier mois sera consacré aux requêtes qui sont débattues en l'absence du jury. Comme on a pu le constater hier, alors que se tenait la conférence préparatoire en vue de ce

procès, les requêtes s'annoncent nombreuses et, contrairement au premier procès, aucune admission n'est envisagée pour le moment.

À moins d'un revirement de situation, le procès devant jury ne devrait donc commencer qu'autour de la mi-février. La Couronne entend appeler à la barre pas moins de 160 témoins ! La durée prévue du procès est de 30 à 50 jours, et le juge Béliveau a indiqué hier qu'ils allaient fonctionner sur des semaines de quatre jours, et sans doute faire relâche dans la semaine de Pâques. Mathématiquement parlant, le procès devrait se terminer entre la mi-avril et la fin mai. L'endroit où se tiendra le procès n'est pas encore décidé, et cet aspect du dossier sera discuté le 10 décembre prochain. La Couronne voudrait qu'il

se tienne au Centre des services judiciaires Gouin, alors que M<sup>e</sup> Jacques Larochelle, avocat de Boucher, s'y oppose. Si le juge Béliveau devait finalement opter pour le palais de justice de Montréal, la Couronne entend demander que le jury soit séquestre pendant le procès.

Par ailleurs, hier matin, au Centre des services judiciaires Gouin (le nouveau palais de justice relié à la prison de Bordeaux), le juge Jean-Guy Boilard a fixé au 14 janvier le début du procès de 18 accusés apparemment reliés aux Hells Angels, et dont fait partie Francis Boucher, le fils de Maurice Boucher. En fait ce nombre sera réduit à 17, puisque l'un d'eux, Stéphane Faucher, est maintenant un témoin repenté et témoignera contre ses ex-acolytes.

Pour la première fois depuis qu'il a commencé ses tractations pour virer sa veste, il y a plusieurs mois, Faucher, 30 ans, a comparu en même temps que ses anciens compagnons. Quand il est entré dans la salle, bien encadré par les policiers, ces derniers semblaient hésiter sur l'endroit où le placer. Parmi les 17 accusés qui se trouvaient dans le box vitré, il s'en est trouvé un ou deux pour faire un signe des mains, signifiant « amenez-nous-le... » Faucher a finalement été placé à l'autre extrémité de la salle d'audience, face à ses anciens compagnons. Rappelons que les accusés font face à des accusations de gangstérisme, de trafic de stupéfiants, et pour la majorité d'entre eux, de meurtres.

En ce qui concerne le déroule-

ment de ce procès, le juge Boilard entend le mener sur des semaines de cinq jours, avec relâche entre le 4 mars et le 2 avril. Il croit qu'il est envisageable que le procès soit terminé pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Quant au choix du jury, le juge a estimé qu'il faudra appeler 1000 candidats, pour arriver à choisir 12 personnes parmi eux. Il faut en effet considérer que les avocats auront droit à plus de 400 récusations péremptoires et, compte tenu de la longueur du procès, beaucoup de candidats demanderont des exemptions.

Il reste à débattre de plusieurs points avant le début du procès, notamment le lieu où il se tiendra, et si les accusés subiront un procès commun. La prochaine audience se tiendra le 12 décembre.

## MOSAÏCULTURES

## Lise Cormier honorée à Boston

La directrice des Mosaïcultures internationales de Montréal, Lise Cormier, sera honorée au début de janvier par la Massachusetts Horticultural Society, de Boston, qui lui a décerné sa médaille d'or 2001.

Rarement attribué à un Canadien, cet honneur est décerné à une personnalité qui s'est distinguée dans le domaine horticole dans le monde entier.

Architecte-paysagiste, M<sup>me</sup> Cormier a été directrice du Jardin botanique de Montréal pour ensuite prendre la direction des Mosaïcultures internationales de Montréal, un événement dont elle était l'instigatrice.

L'exposition qui a attiré 1,2 million de visiteurs en 2000 et en 2001, cédera la place l'an prochain aux festivités entourant la réouverture du canal de Lachine, prévue pour la mi-mai.

La responsable des Mosaïcultures internationales qui est aussi directrice du Service des parcs et espaces verts de Montréal, n'a toutefois pas encore rencontré les nouvelles autorités municipales pour discuter la réédition de l'événement dans le futur.

Pour l'instant, la Société des mosaïcultures agit comme consultant sur un projet d'aménagement d'un grand parc dans la région des chutes du Niagara, un site qui attire plus de 10 millions de visiteurs par année.

Considérée comme la plus ancienne et une des plus importantes



Architecte-paysagiste, M<sup>me</sup> Cormier a pris la direction des Mosaïcultures internationales de Montréal, dont on voit un des éléments les plus spectaculaires ci-dessus.

sociétés d'horticulture aux États-Unis, la Massachusetts Horticultural Society organise chaque année le Boston Spring Flower Show, la plus grande exposition florale de la Nouvelle-Angleterre.

## VÊTEMENT

## Gel de salaire de 30 mois

CLAUDE-V. MARSOLAIS

LES 19 000 PERSONNES travaillant dans l'industrie du vêtement, notamment la confection pour dames et pour hommes, la chemise et les gants de cuir vont devoir se contenter d'un gel de leur taux de salaire actuel, qui varie du salaire minimum à 7 \$ l'heure pour un débutant jusqu'à 12,67 \$ l'heure pour un coupeur de classe 1, jusque en juin 2004.

Les syndicats sont déçus de la décision gouvernementale car ils avaient pensé que le ministère du Travail ajusterait à la hausse les taux de salaire minimum dans cette industrie.

« Dans la confection pour dames, les taux de salaire sont gelés depuis 1992 et dans la confection pour hommes depuis 1994. C'est tout à fait inacceptable puisqu'on retrouve chez ce groupe de travailleurs ceux qui subissent le plus de lésions à cause du travail répétitif », a commenté le président de la CSD, François Vaudreuil, dont la centrale représente 3000 travailleurs.

M. Vaudreuil soutient que l'industrie est très fragmentée actuellement et que les meilleures marges bénéficiaires se retrouvent dans les firmes spécialisées dans la conception des vêtements, le marketing et la distribution, ce qui engendre d'énormes pressions sur le secteur de la confection. « Il y a énormément de volatilité dans l'industrie. Il se crée autant de *shops* qu'il en meure », dit-il.

Au bureau du ministre du Travail, on signale que le projet de loi 46 prolongeant les décrets transitoires de juin 2000 est rendu nécessaire parce que les parties syndicale et patronale n'ont pas réussi à s'entendre sur un taux de salaire minimal. Les syndicats proposaient 8,50 \$ l'heure, mais les employeurs

n'offraient que 7,10 \$ l'heure, soit 0,10 \$ de plus que le salaire minimum.

En commission parlementaire, le ministre Jean Rochon a aussi précisé que le prolongement du décret jusqu'en juin 2004 va coïncider avec le dépôt d'un rapport commun des ministères de l'Industrie et du Travail qui doit déterminer de la pertinence d'imposer des décrets dans cette industrie.

Le délai additionnel n'empêche pas la conclusion d'une entente entre les parties d'ici juin 2004, mais on voit mal l'intérêt des employeurs de modifier les salaires pendant ces 30 mois.

Dans cette industrie, 84 % des emplois de production sont occupés par des femmes et majoritairement par des immigrantes. Dans une proportion de 54 %, ces travailleurs n'ont pas terminé le cours secondaire, comparativement à 33 % dans le secteur manufacturier. C'est aussi un secteur où la syndicalisation est plus faible, 36 % contre 41,5 % dans le secteur manufacturier. La moyenne des salaires versés est de 9,72 \$ comparée à 15,69 \$ dans le secteur manufacturier.

Le président du Syndicat du vêtement, textile et autres industries (SVTI-FTQ), John Alleruzzo, disait la semaine dernière que l'emploi avait progressé de 31 % au Québec depuis 1996 dans cette industrie. Il attribuait le dynamisme de cette industrie au faible dollar canadien, mais aussi à la qualité, la livraison juste à temps et aux couturiers montréalais qui sont de plus en plus réputés en Amérique du Nord.

M. Alleruzzo s'est dit heureux du maintien des décrets pour 30 mois, mais il aurait aimé lui aussi une augmentation des taux de salaire basés sur le coût de la vie.

## FUSIONS

Suite de la page E1

déclaré hier l'avocat Guy Bertrand, qui défend la cause de la Ville de Baie-d'Urfé.

Dans leurs plaidoiries, les avocats ont fait valoir que la loi 170 n'est pas dans l'intérêt public, car elle bafoue les droits de la minorité anglophone qui sera privée de ses institutions, vitales à son développement. Ils ont aussi fait valoir que la Constitution canadienne garantit des droits et des institutions à certaines minorités vulnérables pour éviter l'assimilation.

« Ce sont les droits fondamentaux du Canada qui sont en cause. Notre pays est un pays de minorités. (...) Aucune majorité dans ce pays ne peut donc toucher à une minorité nationale. Sinon, c'est la

fin du pays comme on le connaît », a soutenu Guy Bertrand.

« Il y a deux façons de déraciner des personnes : en les démenageant physiquement de leur territoire ou en leur enlevant de force leurs institutions », a renchéri M<sup>e</sup> Gerald Tremblay, qui défend la cause de 12 villes de la banlieue de Montréal, soit Westmount, Hampstead, Côte-Saint-Luc, Beaconsfield, Mont-Royal, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dorval, Kirkland, Montréal-Est et Montréal-Ouest.

Selon les avocats, cette loi votée par l'Assemblée nationale constitue « une atteinte immédiate et réelle à l'identité de la minorité anglophone et aux institutions essentielles à la vitalité de cette dernière ». Ils soutiennent que le gouverne-

ment du Québec ne subirait aucun préjudice si la Cour suprême du Canada acceptait la requête visant à surseoir à l'application de la loi 170. Les avocats demandent à la Cour suprême d'agir dans les plus brefs délais, car « il sera totalement impossible et irréalisable de remettre les parties dans leur situation initiale » après son entrée en vigueur.

### La fusion doit être maintenue

Les avocats du gouvernement du Québec ont fait valoir de leur côté que la loi 170, qui a obligé la fusion d'autres villes au Québec, doit être maintenue. Ils ont soutenu que la Ville de Montréal deviendrait carrément ingouvernable si la Cour suprême devait donner suite à la

requête des municipalités, les citoyens de la ville fusionnée ayant déjà élu un nouveau maire et un nouveau conseil municipal le 4 novembre.

Les villes de la banlieue de Montréal ont déjà perdu deux fois devant les tribunaux inférieurs, au cours de la dernière année. À l'origine, 19 villes participaient à la contestation de la loi 170 devant les tribunaux, mais plusieurs ont décidé de ne pas participer au recours devant le plus haut tribunal du pays.

**cyberpresse.ca** Tout sur les fusions municipales et la contestation judiciaire à [www.cyberpresse.ca/fusions](http://www.cyberpresse.ca/fusions)

## TRAVAILLEURS

Suite de la page E1

courant l'entraînait vers les chutes de Sainte-Anne-de-Bellevue. Dans la soirée, des débris et des objets qui se trouvaient dans la chaudière qui a fait naufrage ont aussi été repêchés.

En plus de la Garde côtière, du service de protection des incendies de Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville et du Service de police de Vaudreuil-Dorion, le SPCUM, la Sû-

reté du Québec ainsi que les corps de police de Pincourt et de L'Île-Perrot ont aussi participé aux recherches.

Le pont de l'Île-aux-Tourtes, sur l'autoroute 40, se trouve à la jonction du lac des Deux-Montagnes et du lac Saint-Louis. Les travaux visant à réparer la structure ont débuté au mois de mai dernier et doivent se terminer au milieu du mois.

## DALBÉ-VIAU

Suite de la page E1

mission scolaire Marguerite-Bourgeoys, qui chapeaute l'école, a indiqué de son côté que M. Duclos était plutôt en vacances pour deux semaines et que ce départ était planifié de longue date.

L'organisme, surpris par la manifestation d'hier, cherchait à identifier comment elle avait pu prendre forme. « On n'exclut aucun scénario », a noté M<sup>me</sup> Gauvreau.

La porte-parole, qui se félicitait du fait que tout se soit finalement déroulé « pacifique-

ment » en matinée, a précisé que des représentants de la commission scolaire devaient parallèlement rencontrer encore une fois les parents de l'élève en soirée pour décider de la marche à suivre dans ce dossier.

Ils devaient notamment réévaluer la possibilité de le transférer dans un autre établissement, une option à laquelle la famille, qui se dit victime d'une grave injustice, s'est toujours opposée vigoureusement depuis le début.

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

# Joyeux Noël?

**1,97\$: un repas complet... et l'occasion de changer une vie.**

Soyons honnêtes. Pour un sans-abri, un *joyeux* Noël est peu probable cette année. Et l'année prochaine? Un *joyeux* Noël est vraiment possible...avec votre aide.

Avec seulement 1,97\$, vous pouvez procurer un repas chaud et nourrissant ou un abri sûr, des vêtements propres ou un soutien moral qui pourraient changer une vie. Vous pouvez faire en sorte que l'année prochaine – et celles qui suivront, il y ait vraiment de *joyeux* Noël!

Vous pouvez changer une vie, pour de bon. Faites un don généreux dès maintenant.

|                                                                                                |                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 19,70\$ pour aider 10 personnes                                       | <input type="checkbox"/> 39,40\$ pour aider 20 personnes |
| <input type="checkbox"/> 59,10\$ pour aider 30 personnes                                       | <input type="checkbox"/> 78,80\$ pour aider 40 personnes |
| <input type="checkbox"/> 197\$ pour aider 100 personnes ou offrir d'autres services essentiels |                                                          |
| <input type="checkbox"/> _____ \$ pour aider autant de personnes que possible                  |                                                          |

Pour porter à votre carte de crédit, prière d'appeler au (514) 523-5288

LA MISSION BON ACCUEIL  
C.P. 894, Succ. St-Jacques, Dépt.53758  
Montréal, QC H3C 2V8  
Située au :  
1490 rue Saint-Antoine ouest  
[www.mbamhm.com](http://www.mbamhm.com)

Les coûts mentionnés sont une moyenne et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu pour fins d'impôt vous sera expédié. Numéro d'enregistrement d'organisme de charité: BN10819 5215 RR0001.

Veillez faire votre chèque à l'ordre de:

Adresse \_\_\_\_\_ App. \_\_\_\_\_

Ville/Prov./Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone (\_\_\_\_) \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

NOTRE 109<sup>e</sup> ANNÉE DE SERVICE À MONTRÉAL









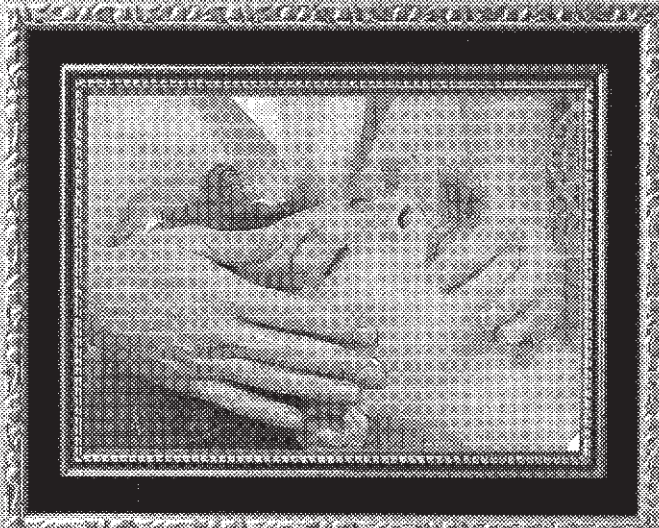
DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU CADRE

Profitez du plus haut standard confort des Laurentides dans le nouveau décor du *Manoir Saint-Sauveur*. Le SPA du Manoir, votre destination relaxation de l'automne.

Chambre à partir de **64,50\$** par personne, occ. double

NOUVEAU!  
SPA DU MANOIR  
11 cabines - Soins complets  
Forfaits disponibles

  
MANOIR  
SAINT-SAUVEUR  
HÔTEL DE VILLÉGIATURE 4 SAISONS

  
1 800 361.0505 www.manoir-saint-sauveur.com

Restaurant  
**STEAK STEAK**  
Boeuf et fruits de mer

Nos Soirées à Volonté

**MARDI**  
Moules à volonté  
tous les mardis soirs  
à compter de 17h00.  
Repas incluant une soupe  
du jour ou la salade à volonté.

**13,95\$**



**JEUDI**  
Pattes de crabe  
à volonté tous  
les jeudis soir à  
compter de 17h00.  
Repas incluant une soupe  
du jour ou la salade à volonté.

**24\$**



5222, rue Sherbrooke est, Montréal (Face au village olympique)  
Réservations: (514) 255-5744  
Informez-vous au sujet de nos salons privés.



# L'UPA prône aussi la « ferme à dimension humaine »

JUDITH LACHAPELLE

QUÉBEC — Le thème de la « ferme à dimension humaine » est à la mode dans le milieu agricole ces temps-ci. Après l'Union paysanne — qui fait de ce type de ferme le modèle à favoriser au Québec —, les délégués de l'Union des producteurs agricoles (UPA) devront se prononcer sur le sujet au cours de leur congrès qui commence aujourd'hui à Québec.

Qu'est-ce qu'une ferme « à dimension humaine » ? L'Union paysanne l'a décrite comme une exploitation autonome, diversifiée, ne comptant pas plus de 100 hectares, ou 100 unités animales, ou 200 000 \$ de chiffre d'affaires.

La résolution soumise aux délégués de l'UPA ne contient pas de définition du genre. On reconnaît que le « phénomène de concentration » a engendré « une augmentation de la valeur et du volume de production en même temps qu'une diminution du nombre d'entreprises ». Le rassemblement de diverses activités agricoles au sein d'une seule entreprise limite le pouvoir de décision des agriculteurs, mentionne le document soumis aux délégués. « L'UPA doit donc, par ses prises de positions et ses action, assurer le maintien et le développement d'entreprises à dimension humaine, propriétés de familles qui en assument essentiellement la gestion et la prise de décision. »

Les délégués devront aussi autoriser l'UPA à lancer une « stratégie de communication (...) visant à donner une image à la fois juste et positive de l'agriculture québécoise ». L'agriculture a évolué ces dernières années, mentionne la résolution, mais « la population en général a suivi ces changements de très loin et elle n'est pas bien au fait de cette évolution ». L'information qui parvient à la population par les médias « est parfois très négative », « loin de traduire toutes les facet-

tes de la réalité des fermes du Québec », et peut « altérer le capital de sympathie de l'agriculture auprès de la population ».

Les crises comme la fièvre aphteuse et la maladie de la vache folle en Europe ont contribué à ternir l'image de l'agriculture, dit l'UPA. Dans le cas de la maladie de la vache folle, l'utilisation de farines animales dans l'alimentation des animaux de boucherie (l'une des hypothèses de l'apparition de la maladie) a été interdite en Europe et pourrait bien l'être bientôt ici. L'UPA recommande à ses délégués de demander aux gouvernements « d'évaluer la possibilité de bannir l'utilisation des farines animales » au Québec.

Enfin, à la suite des modifications apportées par le ministère de l'Environnement en juin au règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, l'UPA demande certaines « modernisations ».

### Union paysanne

À la clôture du congrès de fondation de l'Union paysanne dimanche, le président élu, Roméo Bouchard, s'est dit « un peu épouvanté devant la tâche à abattre », mais

soulagé d'avoir enfin entre les mains un « mandat très clair » pour défendre les causes qui tiennent à coeur aux membres.

D'abord, l'Union paysanne se définit comme un syndicat-citoyen et non corporatif ; elle compte parmi ses membres des producteurs, des gens reliés à l'industrie agro-alimentaire et des simples citoyens adhérant à ses principes. L'Union paysanne compte s'attaquer au « monopole syndical » dans l'agriculture, soit celui de l'UPA. Elle affirme que la finalité de l'agriculture est la souveraineté alimentaire avant l'exportation, et que celle-ci doit se faire avec un esprit de commerce équitable. Elle fera la promotion des fermes « à échelle humaine » et réclamera des modifications dans les subventions versées aux agriculteurs pour favoriser ce modèle.

## EN GRANDE PREMIÈRE!

Tous les jours dans **La Presse**

# ARTS+SPECTACLES

